



## Remplacement cadre de douche apres vitre cassée

Par **Rbrd**, le **17/10/2022** à **08:03**

Bonjour à tous,

Pendant la location de mon appartement, je suis tombée sur la porte de douche et j'ai brisé la vitre. Voulant suivre la procédure, j'ai contacté mon agence, qui m'a renvoyé vers mon assurance qui a pris en charge une partie du sinistre. Mon assurance ne m'a pas donné de contact de société et j'ai donc trouvé moi même une société pouvant effectuer les travaux.

Malheureusement, la société m'a indiqué devoir tout changer (cadre de la porte de douche et vitre), engendrant de gros travaux qui ont été à mon sens très mal fait, sans aucune finition ni ponçage ni rien.

Ils ont soit disant découvert sous l'ancien cadre de douche énormément de problème, les travaux antérieurs ayant été fait comme « cache misère » (carrelage posé pour cacher des trous et irrégularités) et on refusait de me faire les finitions en + du changement de cadre. L'état esthétique de ma douche étant maintenant déplorable.

Problème : pendant mon état des lieux de sortie, la propriétaire était furieuse contre moi (ce que je peux comprendre). Elle estime qu'il était obligatoire que je change le cadre de la porte de douche à l'IDENTIQUE niveau matériel et ne reconnaît pas l'état antérieur du cadre de douche qui n'était pas bien exécuté.

Désormais, elle me demande 2000€ pour remettre en état avec le même matériel qu'avant.

On me dit d'une part que je me suis fait arnaquer par la société, d'une autre par la propriétaire.

Plusieurs questions :

-La société avait-elle le droit de refuser les finitions en plaidant que le devis ne compte que le changement de cadre de porte de douche ?  
-La propriétaire a-t-elle le droit d'exiger que le nouveau remplacement soit à l'identique niveau matériel ?  
-Comment puis-je me protéger ? 2000€ ça me parait énorme ... j'ai payé 600€ à la société pour le changement..

Merci à tous, c'était mon premier appartement et la situation me dépasse, j'ai pourtant suivi la procédure normale ..

Par **morobar**, le **18/10/2022** à **16:15**

Bonjour,

[quote]

qui m'a renvoyé vers mon assurance qui a pris en charge une partie du sinistre.

[/quote]

Le principe est de demander un ou plusieurs devis pour remettre à l'expert désigné par la compagnie d'assurance.